



**Décision du Maire
N°95/2026**

Objet : Attribution de marchés concernant des formations à destination des personnels des services techniques

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en séance du 30 mars 2026 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Considérant que la nécessité pour les agents techniques de suivre les formations nécessaires à leur maintien dans l'emploi ;
Considérant la procédure de mise en concurrence effectuée : entreprises APAVE, SOCOTEC, BLASQUEZ et MALUS ;
Considérant les propositions tarifaires reçues pour les différentes formations ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les marchés de formations aux entreprises suivantes et selon les tarifs indiqués ci-après :

Formation	Nombre d'agents concernés	Entreprise retenue	Montant total HT
Pré-requis de la certification CATEC – protection individuelle en espace confiné	2	SOCOTEC Formation Orléans 3 bis rue Rochefort 45800 Saint-Jean-de-Braye	900 €
CATEC : certificat d'aptitude travail en espace confiné	2		1 850 €
Montage, démontage et utilisation d'un échafaudage roulant – CACES R457-1	4	Auto-école BLASQUEZ 167 rue Pelletier d'Oisy 18200 Saint-Amand-Montrond	980 €
Engins de chantier – CACES R482-E (débutant)	1		790 €
Engins de chantier – CACES R482-A (débutant)	1		790 €
Travail en hauteur – port de harnais	1	CFP MALUS 18 Rue Louis Béchereau ZAC de Beaulieu 18000 BOURGES	180 €

Article 2 : de dire que les crédits seront prévus au budget principal 2026 – section de fonctionnement (compte 6184)

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 22 avril 2026

Le Maire,



Pierre GUIBLIN

Date de publication : 22/04/2026
Mode de publication : mise en ligne.